



Compte-rendu de la réunion de la Guill'Amap du 09/01/2008

Date : Mercredi 9 janvier 2008, de 20h15 à 22h00

Lieu : 6ème Continent, 51 rue St Michel

Ordre du jour

- Compte-rendu du CA de début décembre.
- Cas du panier de Frédéric Guillon
- Organisation des réinscriptions
- Organisation d'une présentation du Bio
- Organisation d'un repas pour fêter le nouveau contrat
- Nouveaux producteurs : Bio ou pas Bio ?
- Point sur les nouveaux producteurs
- Dépôt des statuts

1. Compte-rendu du CA de début décembre

Pas de trace du compte-rendu du CA de début décembre. Ludivine relance Mélanie T. qui devait le rédiger. Elisabeth propose d'adapter ce compte-rendu pour en faire un article de notre Guill'AmaPresse, afin que les adhérents qui n'ont pas internet soient informés des décisions prises.

2. Cas du panier de Frédéric Guillon

Lors de la distribution du 19 décembre, Frédéric Guillon n'a pas pu passer prendre son panier pendant les horaires de la distribution.

Il a appelé Ludivine, respectant les règles de l'AMAP, mais elle n'a pas eu le message. Ne l'ayant pas jointe en direct, il a appelé le 6ème Continent avant la fin de la distribution pour prévenir qu'il prendrait son panier tard. Le 6ème Continent a pris son appel, mais oublié de transmettre l'information à la distribution.

Parallèlement, Tania Lehberger, qui participait à l'aide à la distribution de 18h à 19h30, a laissé son panier (sans papier indiquant son nom) avec l'intention de le prendre plus tard.

Frédéric Guillon est passé au 6ème continent, et a donc pris le panier qui restait.

Tania a compris le problème, rappelé Frédéric, et récupéré son panier.

Au final, on se retrouve avec un adhérent, qui bien qu'ayant respecté les règles, s'est retrouvé privé de panier.

Du fait des multiples erreurs, il a été décidé que l'AMAP prendrait en charge ce problème de panier et rembourserait les 12euros du panier de Frédéric Guillon.

3. Organisation des réinscriptions

Le contrat actuel porte jusqu'au 12 mars inclus. Afin de ne pas courir après les chèques de régularisation, et afin d'anticiper les contacts avec les personnes sur liste d'attente, les réinscriptions se passeront en 3 temps :

- le 13 février et le 27 février : réinscriptions des adhérents actuels (régularisation du contrat de l'hiver 2007-2008, signature des nouveaux contrats, récupération des chèques du nouveau contrat). Estimation du nombre d'adhérents en partance.
- le 5 mars : Inscription des nouveaux adhérents (signature des nouveaux contrats, récupération des chèques du nouveau contrat)

Il serait confortable de disposer d'un PC portable pour saisir in situ les réinscriptions. D'autre part, il faut être au moins deux personnes (une pour la saisie des données informatiques, l'autre pour la vérification des contrats et chèques) à chaque séance d'inscription.

Le CA du 6/02 fixera les noms des personnes qui se chargeront de ces tâches.

4. Organisation d'une présentation du Bio

Pascal et son collègue Dimitri proposent d'organiser ensemble une soirée d'information sur ce sujet pour les adhérents de leurs Amaps respectives. Olivier Ronna contacte Elsa Cotton qui avait proposé un lieu pour cette présentation. La date reste à fixer : un lundi courant février, prévoir une soirée de 20h à 23h.

5. Organisation d'un repas pour fêter le nouveau contrat

Afin de fêter le nouveau contrat et d'intégrer les nouveaux adhérents de façon plus sympathique, le CA propose d'organiser un repas avec tous les adhérents, sous forme de buffet. L'idée serait que chacun amène quelque chose à manger, et qu'on mette toutes ces denrées en commun. Un moment sympathique pour faire connaissance tous ensemble, et permettre aux nouveaux de découvrir les différents intervenants. Ludivine se charge de valider auprès du 6ème continent que cette soirée ne leur pose pas de problème.

6. Nouveaux producteurs : Bio ou pas Bio ?

Il a été acté que les nouveaux producteurs partenaires de la Guill'Amap devraient être certifiés Bio ou en cours de certification. Par « en cours de certification », c'est à dire que le producteur doit s'être déclaré auprès de l'agence Bio, avoir choisi un organisme certificateur. A noter qu'il faut attendre la fin de la première année pour pouvoir utiliser le terme « conversion à l'agriculture biologique » pour commercialiser des récoltes.

7. Point sur les nouveaux producteurs

1. Fruits

Pascal se charge de prendre contact avec Jean-Luc et Véronique Juthier (producteurs Bio), qui pourraient fournir, dès janvier ou février 3 variétés de pommes pour commencer, cidre et jus de pomme en plus, en attendant de suivre avec cerises et pêches à la saison.

Parallèlement, Christelle Olivier contacte le 6ème Continent pour déterminer quel arrangement mettre en place afin que Jean-Luc et Véronique nous apportent quelques produits pour tester. Un contrat d'essai d'un mois pourra par exemple être envisagé, comme nous l'avions fait pour Pascal afin qu'il n'y ait pas d'échange d'argent en direct.

8. Volailles et oeufs

Les discussions auprès du producteur de volaille Bio sont bien avancés, suite à au questionnaire que les adhérents ont rempli. Véronique reprend contact avec les producteurs afin de concrétiser une proposition en fonction des choix des adhérents et des possibilités du producteur.

9. Dépôt des statuts

Ludivine rédigera un compte-rendu synthétique précisant le changement d'adresse de l'AMAP et les changements dans les nominations. Ce document sera à signer par le président, le secrétaire et le trésorier lors de la prochaine distribution, et Véronique déposera les nouveaux statuts modifiés par ses soins, ainsi que le compte-rendu signé.